

INFORMATION RELATIVE AUX CRITERES ESG

Décret 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015

DEMARCHE GENERALE DE LA SOCIETE DE GESTION

La gestion dite de " stock-picking " de Jousse Morillon Investissement est une gestion de conviction qui s'appuie sur la connaissance approfondie des sociétés qu'elle sélectionne dans son fonds Stock Picking France.

La qualité du management et la bonne gouvernance, évaluées notamment lors de rencontres régulières avec les dirigeants, ont toujours été au cœur des décisions d'investissement.

Cependant, Jousse Morillon Investissement a choisi de ne pas intégrer une approche ESG à l'analyse de ces sociétés, ne disposant pas des méthodes ni des bases de données adaptées lui permettant de procéder à une analyse approfondie des critères extra-financiers (enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance).